

édito

Notre choix pour l'emploi

Je tiens à vous annoncer une excellente nouvelle pour l'avenir de notre bassin de vie : la Ville de Frontignan la Peyrade a donné son accord de principe au projet de la Région Languedoc-Roussillon de créer un Parc d'Activité d'Intérêt Régional (PAIR) sur 23 ha en bordure de l'étang de Thau, sur la zone dite du Ponton. Comme il ne s'agit ni plus ni moins là que du principal et plus important projet économique du bassin de Thau, nous aurons bien évidemment l'occasion d'en reparler. Nous ne sommes qu'au début d'un processus qui, dans un premier temps, va voir le vote par la Région de l'achat du foncier puis la validation de cette offre par notre conseil municipal. Cependant, je peux d'ores et déjà vous expliquer les raisons d'un choix longuement mûri et motivé par cinq facteurs déterminants.

En tout premier lieu, c'est un projet économique résultant de la volonté politique des élus : rappelez-vous, fin décembre 2004, votre conseil municipal décidait à l'unanimité de réorienter en zone économique des terrains en friche le long de l'étang de Thau. Et aujourd'hui, pour nous, dire oui au projet régional c'est dire oui à l'installation d'entreprises des secteurs industriel et tertiaire (production, bureaux, services, commerces, restauration, hôtellerie...) qui va permettre, à court et moyen terme, la création de centaines d'emplois divers et variés sur notre bassin de vie, sans compter les emplois créés ou maintenus dans des entreprises indirectement concernées par cette



revitalisation économique de tout premier plan.

Ensuite, dire oui au projet de création d'un PAIR sur Frontignan la Peyrade, c'est aussi faire le choix de la puissance financière et technique de la Région dans un domaine qu'elle maîtrise et pour lequel elle a décidé d'investir plusieurs millions d'euros dans les prochaines années, dont 15 millions pour le seul parc de Frontignan la Peyrade. C'est d'ailleurs cette même logique qui a prévalu l'an dernier lors de notre positionnement dans le dossier de la gestion future du port de Sète-Frontignan. Faire de cette puissante locomotive un partenaire de choix ne peut que mettre le bassin de Thau sur les bons rails de son propre développement.

Un troisième élément a guidé notre choix : la garantie de notre indépendance et du respect des 80.000 habitants du bassin de Thau, le PAIR est un vrai projet public mettant

en commun les compétences de chacun. Gardant le levier urbanistique, la Ville de Frontignan la Peyrade sera prépondérante dans le projet. Disposant de la compétence économique, la Communauté d'agglomération du bassin de Thau (CABT) devrait en conduire les études de faisabilité. D'où la création prévisible d'un syndicat mixte, porté par la collectivité régionale, auquel seront associés la CABT, la Ville et, très probablement, l'Etat. Ainsi, les élus et les citoyens continueront de décider en commun de leur propre avenir.

Quatrième point, et non des moindres, le projet régional présente toutes les garanties de protection et de valorisation de l'écosystème de la zone de l'étang de Thau. Car, bien entendu, il était hors de question de permettre ici, en bordure d'étang, sur l'un des plus beaux sites de la région et face au mont St Clair, ce que nous refusons de voir ailleurs. Et le PAIR, outre la dépollution d'une zone trop longtemps considérée comme une décharge sauvage, c'est un haut niveau d'équipement et une grande qualité d'aménagement public dans le strict respect des normes de la Haute qualité environnementale (HQE). Ce parc aura tous les atouts pour connaître un grand succès et attirer rapidement de belles entreprises : situation géographique remarquable au cœur de l'ag-

glomération et sur la commune au potentiel le plus important ; proximité d'infrastructures essentielles (port, autoroute, aéroport international) ; environnement exceptionnel de nature à séduire entreprises, clients et employés...

Enfin, notre choix a été guidé par la volonté de voir se créer le plus rapidement possible et de façon certaine un grand nombre d'emplois. D'autres dossiers de qualité, évoqués publiquement l'an dernier, n'ont pas pu réunir les conditions minimales pour pouvoir se réaliser. Concernant l'implantation d'un hypermarché, le refus du président de la CCI et l'opposition des maires de Sète, Balaruc-les-Bains et Balaruc-le-Vieux, tous élus à la CABT, ont grevé ce projet, interdisant un indispensable avis favorable de la Commission départementale d'équipements commerciaux (CDEC). Quant à l'hypothèse d'achat par la CABT, elle a rapidement été évacuée devant les capacités d'investissement limitées de notre agglomération. Car c'est cela aussi la responsabilité de vos élus : ne rien promettre qui soit impossible, proposer un projet réaliste, s'assurer de sa faisabilité et s'engager à le réaliser. Nul doute qu'en ce sens le futur PAIR correspondra aux attentes des citoyens du bassin de Thau.

Pierre Bouldoire
Maire